

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EN DATE DU 9 MAI 2019

Présents : Mme Myriam FOUGERE, *Maire*,

Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Éric CHEVALEYRE, M. Albert LUCHINO, M. Michel BEULATON, *Adjoint*,

M. Jacques JOUBERT, M. Guy GORBINET (Conseiller Délégué), Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, Mme Françoise PONSONNAILLE, Mme Christine SAUVADE (Conseillère Déléguée), Mme Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Mme Marie-Thérèse REYROLLE, M. Franck PAUL, M. Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Mme Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mme Simone MONNERIE, Mme Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mme Véronique FAUCHER.

Absents avec procuration :

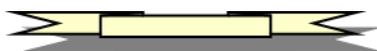
- M. Johan IMBERT à M. Albert LUCHINO,
- Mme Émilie FAYE à M. Éric CHEVALEYRE,
- Mme Colette POINSON à Mme Corinne PEGHEON,
- Mme Nadine BOST à Mme Véronique FAUCHER.

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY et Mme Christine SAUVADE.



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme Marielle GUY (assistée de Mme Christine SAUVADE), Mme le Maire ouvre la séance du conseil à 19h00.

Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement sur le compte rendu de la séance du 12 avril 2019 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



RAPPORT D'ACTIVITES

ABATTOIR

Mme le Maire informe l'assemblée que la SARL SEAMA, gérante de l'abattoir municipal d'Ambert, est sous le coup d'une mesure de redressement judiciaire depuis le 11 avril 2019. Un administrateur et un mandataire judiciaires ont été nommés pour suivre ce dossier. La commune d'Ambert a demandé aux gérants de la SARL SEAMA, MM. Foulhoux et Fougerouse, d'être informée de toutes les réunions et éléments qui concerneront ce dossier. Une réunion est prévue avec le mandataire et l'administrateur judiciaires le 14 mai 2019.

Mme le Maire précise que, dans le cadre de cette procédure, la comptabilité de la société continue à être gérée par les gérants, les salaires des employés sont rémunérés par une caisse spéciale et les bénéficiaires sont mobilisés pour le remboursement de la dette.

La SEAMA dispose d'une période de 6 mois pour produire un plan de redressement, période renouvelable un fois par jugement du Tribunal.

La Municipalité rappelle son souhait d'accompagner la SEAMA au cours de la procédure et sa volonté de maintenir l'activité de cet outil important pour le territoire; un courrier co-signé avec la communauté de communes sera adressé à l'administrateur judiciaire.

M. Luchino souligne qu'il y a urgence à stabiliser l'équipe pour maintenir à minima le tonnage annuel.

Il s'agit de se positionner sur un mode de gestion plus favorable au bon fonctionnement de la structure. Pour se faire, la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ont décidé de prendre à leur charge, chacun pour moitié, la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude sur le mode de gestion juridique-

Mme le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à candidature relatif à cette étude dès le jeudi 9 mai et remercie Mme Fournet pour l'important travail réalisé quant à la rédaction du cahier des charges de cette étude.

Mme le Maire a rencontré les agriculteurs qui lui ont fait part de leurs inquiétudes; elle attire l'attention des élus sur la nécessité de communiquer largement sur le fait que la structure fonctionne toujours.

Mme le Maire indique que les gérants de la SARL SEAMA souhaitent redéfinir le contenu des missions du poste de direction.

Enfin, Madame le Maire revient sur les raisons de cette mise en redressement judiciaire en évoquant :

- Des résultats de fonctionnement négatifs essentiellement dus à des difficultés de gestion du personnel (3 ruptures conventionnelles et un licenciement pour un coût total de 80 000 € environ sachant que le bénéfice moyen annuel de la structure est de 25 000 €).
- L'augmentation du nombre de salariés imposée par la DDPP (notamment pour la réception des animaux). Mme le Maire précise que des travaux d'investissement ont été pris en charge par la commune pour répondre aux exigences de classement de l'abattoir mais que ce classement n'est toujours pas reconnu.
- La baisse du tonnage réalisé.
- Certaines causes indirectes :
 - o baisse du cours mondial du cuir (passé de 50 € à 0 €) ;
 - o l'augmentation de la taxe d'enlèvement des déchets.

Au mois de janvier les tarifs ont été augmentés de 5 centimes d'euros par kilo.

Suite à la demande de M. Courthaliac, Mme le Maire précise que la directrice est en place depuis le mois de janvier 2019.

Simone Monnerie intervient : « *On ne peut qu'être triste de cette situation et espérer que les choses s'améliorent. Je suis cependant curieuse d'entendre qu'il faut embaucher pour honorer les commandes. Quelle espérance de chiffre d'affaires espère la SEAMA avec ces recrutements ? Cette situation n'est pas arrivé subitement puisqu'elle traîne depuis quatre ans, n'y a-t'il pas eu d'alertes alors que depuis longtemps les contribuables paient de lourds investissements ?* »

Albert Luchino répond qu'il y a quatre ans le budget n'était pas si déséquilibré mais qu'il n'a pas été informé de la situation ayant assisté à une seule assemblée générale et n'ayant pas été invité depuis.

Mme Monnerie souligne qu'il « *était prévu, sans doute, dans la convention liant la Mairie à la SARL SEAMA qu'il y ait des rapports annuels rendus par cette dernière* » et qu'elle ne trouve pas normal que la mairie ne soit pas invitée aux assemblées générales. Elle précise que l'important est de conserver un abattoir qui puisse servir à tout le monde.

Mme le Maire répond que la collectivité reçoit chaque année les recettes de la taxe d'usage mais qu'elle ne dispose pas de plus d'informations. La Commune n'a pas vocation à s'ingérer dans la gestion et le mode de fonctionnement de la société titulaire du contrat d'affermage ; la collectivité est déjà allée au-delà de ses attributions en rappelant leurs devoirs à certains utilisateurs. Myriam Fougère souligne que c'est aussi ce qui justifie l'importance de reprendre la gouvernance de l'abattoir.

Laurent Courthaliac demande si l'arrivée de la directrice a apporté une plus-value. Mme le Maire répond que cette dernière n'est en poste que depuis trois mois.

Corinne Pegheon souligne que son œil neuf peut permettre d'y voir plus clair.

Christine Sauvade souligne qu'il lui faut du temps pour redresser la situation.

BASE DE LOISIRS

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX AGRES

Mme le Maire informe l'assemblée que cinq agrès offerts par le Rotary club viendront compléter ceux déjà mis en place par la Municipalité. Elle tient à renouveler ses remerciements à l'association.

Ces nouveaux équipements seront livrés fin mai et installés par les services techniques de la commune.

BUDGET PARTICIPATIF

COMMUNICATION

Mme le Maire présente le nouveau support de communication concernant le Budget participatif qui sera affiché en ville et dans les villages et rappelle la procédure pour déposer une proposition de projet.

SCOT

Mme le Maire rappelle quelques dates :

- 21 janvier 2019 : Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par le Parc Naturel Régional Livradois Forez (PNRLF) pour sa cohérence avec le schéma du PNRLF.
- du 17 juin au 17 juillet : enquête publique sur le SCoT consultable en Mairie d'Ambert (et présence du commissaire enquêteur sur trois dates pendant cette période).
- Si le SCoT n'est pas mis en place à l'horizon 2020, plus aucun permis, ni extension de bâti, ne pourra être accordé.

Enfin, Mme le Maire rappelle que le SCoT ne doit pas être confondu avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.

Mme Monnerie indique que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) a voté le SCoT avec quelques réserves.

Mme Véronique Faucher demande les positions du Parc Naturel Régional Livradois Forez et du Conseil départemental.

Madame le Maire répond que le PNRLF a voté « pour » à l'unanimité tandis que le Conseil départemental a voté « contre »; ce dernier ne disposant que d'une voix consultative.

M. Guy Gorbinet précise que, concernant le vote d'ALF, les réserves portaient sur certaines strates et pourcentages dans les petites communes. Le point de désaccord porte sur le fait que ces communes doivent identifier des zones constructibles.

Mme Corinne Mondin précise que le Parc devait approuver la cohérence entre le SCOT et le Parc.

Guy Gorbinet explique que la difficulté réside dans le fait que le périmètre qui est concerné par le SCoT regroupe trois communautés de communes (Thiers et Lezoux) qui ne sont pas confrontées aux mêmes problématiques en matière de gestion du territoire.

Mme Emilie Faye ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 28 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix

PISCINE

REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Mme le Maire précise que la commune a pris attache auprès d'un Cabinet d'avocats

Dans un premier temps, la mise en place d'un recours gracieux est prévue pour éviter de couper les relations avec la cocom.

En cas de désaccord, il y aura une médiation ; c'est un processus décidé par le juge du tribunal administratif.

En dernier recours, une procédure sera mise en oeuvre auprès du Tribunal administratif

Simone Monnerie demande qui aura la charge des frais d'avocat. Mme le Maire indique que la protection juridique de notre assurance a été activée, elle prendra en charge les frais occasionnés.

FINANCES

SUBVENTIONS 2019

Mme le Maire salue le travail effectué par la Commission Vie Publique-et précise que les propositions ont été présentées en Commission des finances.

Proposition de répartition des subventions 2019 des ASSOCIATIONS SPORTIVES								
Club	Nombre d'adhérents	Qualité de l'encadrement		Implication vie locale	Auto-financement	Aide à un public cible	2018	2019
		Non bénévoles	Salariés					
AMBERANDO	248	10	BE	Non	Non	Oui	500	500
AMBERT FCUS	130	12	1 BE rémunéré	Tournoi du 08/05	3 000 pub	Non	19 000	18 000
AMBERT SUBAQUA CLUB	32	8	/	Non	Non	Non	800	800
BASKET CLUB AMBERT LIVRADOIS	216	10	/	Tournois	Oui	Non	10 000	10 000
CLUB NAUTIQUE AMBERT	2017/2018 535	6	2 licenciés	Oui	Oui	Oui	5 000	2 000
COURIREN LIVRADOIS	214	20	/	Oui Corrida / Ambertrail	Partenaire	Oui	500	700
CSA BADMINTON	60	8	1 DE	Tournoi fédéral		Non	600	600
CSA VOLLEY	15	3	/	Tournois	Oui	Non	300	300
HANDBALL CLUB AMBERT	126	12	/	Tournois	Oui	Non	3 500	3 800
JUDO CLUB	240	8	1 salarié BE	Non	730	Non	0	2 000
KARATE CLUB	65	10	/	Oui	Oui	Non	0	500
LA GALIPOTE	163	10	112 salariés	Création d'une		Oui	(0/ALF) 500	500
PING PONG AMBERT	37	? (3)	1 salarié BETAT	Non tournois	1500	Non	2 000	2 000
RUGBY CLUB AMBERT	76	6	/	Tournois	Oui	Non	3 500	2 500
TEAM LIVRADOIS	68	20	/	Rallye Fourme	Oui	Non	500	/
TENNIS CLUB AMBERT LIVRADOIS	208	20	Brevet d'état	Tournois	Oui	Non	11 000	11 000
VELO CLUB AMBERTOIS	123	33	/	Monts du Livradois	35 000 pub	Non	14 000 (10 000 ALF)	13 000

Mme le Maire précise que le Club nautique et l'association Ambert Subaqua Club dépendent de la compétence de la Commune en matière de subventions aux associations même si seuls 40% de leurs adhérents sont ambertois. Mme le Maire indique qu'elle souhaite refaire un point avec ALF sur la question de l'attribution de subventions.

M. Guy Gorbinet indique qu'il y a notamment à se poser la question de la mutualisation des emplois de maîtres-nageurs.

Mme Nathalie Laville-Andrieux s'étonne de ne pas voir apparaître le tournoi du Judo club dans le tableau.

Mme le Maire précise que le tableau résume les informations fournies par les associations dans les dossiers de demande de subventions.

Proposition de répartition des subventions 2019 des ASSOCIATIONS de LOISIRS

N° dossier	Club	Nombre d'adhérents	Statut de l'encadrement		Implication via locale	Autofinancement	Aide à un public	2018	Prévision 2019
			Bénévoles	Salariés					
1	Ambert Accueil et Loisirs	150 (2018)	12 (2018)			Spectacle 1043,47	Prénoms 2476 subvention	300	600
2	Amis de la danse	143 environ 180 1 catégorisation	1 salariée temp. danse			Spécialité de Fin L'année: 2 588,471		2500	2500
3	Association aquariophile ambertaise	46 catégorisation: 25,001	10 (2018)			ACJ Forum des	Vente de poissons 8	1800	1800
4	Chœur Emmanuel Chabrier	44 catégorisation: 32,001				Concerts (2)	Exercice 2018 Affiliés: 2 347,46	0	500
5	Club des chiffres et des lettres								300
6	Club des Gorpards	22 adhérents: 16,001 23,001					Repas: 2 143	600	600
7	Country Road	12 catégorisation: 85,001					Non	800	800
8	Dan d'uranq						Non		
9	Instant et lumière	24 catégorisation: 40,001 20,001					Non	700	700?
10	Laazri	113 catégorisation: 10,001		Oui			Lots		?
11	Les Petits pourins				Oui	Spécialité (faible revenu)	Jeune public	300	800
12	Lyre livadaire	32				Forte implication		1800	1000
13	Philatélie	34						800	1000
14	Radiomodélisme	11 catégorisation: 54,001					8		300
15	Rack dance Ambert	64	Livret A: + 12 203,50		Oui		Environ 6 000,001	2000	2000
16	Tarat	40 catégorisation: 15,001					2300,001	700	700
17	Yaka danzer	45		1			Exercice 2018: 579	500	500

Madame le Maire précise-que, concernant les subventions autres que sportives ou de loisirs, il s'agit des subventions habituelles. Le montant attribué au groupe scolaire Henri Pourrat pour l'achat des fourniture n'inclut pas les charges de maintenance et d'entretien (ex : chauffage, électricité).

Concernant l'association LAASSI, Mme le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal, les élus ont voté l'adhésion à l'association, il s'agit ici de voter une subvention pour l'important travail réalisé par ses membres. Il en est de même pour l'association du Don du sang.

Bénéficiaires	Montants 2018	Montants 2019
Amicale du personnel communal	63 000,00 €	65 000,00 €
Comité de jumelage	3 500,00 €	3 500,00 €
LAASSI	0,00 €	1 000,00 €
Don du sang	0,00 €	500,00 €
L'ilotminots	4 000,00 €	1 500,00 €
Festival de la Chaise Dieu	3 500,00 €	3 500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	18 000,00 €	18 000,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Marat	500,00 €	500,00 €

Association enseignement privé OGEC	43 100,00 €	44 184,00 €
Groupe scolaire Henri-Pourrat	12 400,00 €	11 870,00 € *
Ecole maternelle les Copains	10 550,00 €	11 815,00 € *

* Ces deux montants correspondent aux prévisions budgétaires des deux établissements publics scolaires.

M. Guy Gorbinet indique qu'il ne prendra pas part au vote compte tenu de ses engagements associatifs.

Vote : Pour : 28 voix / contre : 0 voix / abstention : 0 voix.

SALLE DE VALEYRE

TARIFS

M. Laurent Lamy, Maire adjoint en charge des bâtiments, indique que des travaux de mise aux normes sont en cours à la salle de Valeyre.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de voter les tarifs qui seront pratiqués pour la location de cette salle ; elle rappelle que les associations ambertoises bénéficieront de la gratuité comme pour les autres salles municipales.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Particuliers d'Ambert et associations hors commune	Particuliers hors commune	Entreprises
Location journée	110 €	200 €	300 €
Journée supplémentaire	50 €	100	150
Nettoyage salle	210 €	210 €	210 €
Chauffage (forfait)	82 €	82 €	82 €

Mme Corinne Pegheon demande si, concernant le tarif proposé pour le chauffage, il s'agit d'un forfait jour ou d'un forfait au week-end. Mme Christine Sauvade indique qu'il s'agit d'un forfait journalier.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CAMPING – TENTES CABANON

TARIFS

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019, le Conseil municipal avait approuvé l'achat de deux tentes cabanon (tentes équipées) pour le camping ; elle propose de fixer le tarif de location de ces tentes comme suit.

Mme Corinne Mondin précise que le tarif pour une tente correspond à une nuitée pour quatre personnes :

	Moyenne saison (du 26 avril au 1 ^{er} juillet et 31 août au 29 septembre).	Haute saison (du 2 juillet au 30 août).
Location journée	55 €	80 €
Deux jours	100 €	150 €
Nuit supplémentaire	45 €	60 €
Semaine (7 nuits)	300 €	400 €

Mme Simone Monnerie demande, à titre de comparatif, les tarifs proposés pour le camping.

Mme Corinne Mondin précise qu'il y aura des branchements électriques et donne lecture des tarifs :

CAMPING	Haute saison du 02/07 au 18/08	Basse saison Du 27/04 au 01/07 et du 19/08 au 30/09
Emplacement journalier, 2 adultes, 1 véhicule, sans électricité, taxes comprises	17,15 €	14,25 €
Personne supplémentaire + 6 ans	4,80 €	3,65 €
Enfant 2 à 6 ans	3,00 €	2,20 €
Enfant moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Véhicule supplémentaire	2,70 €	2,70 €
Electricité, 10 ampères	3,65 €	3,65 €
Animal	1,60 €	1,60 €
Emplacement	4,25 €	3,65 €
Taxe de séjour, 18 ans et plus	0,30 €	0,30 €

À partir du 7 avril, la piscine et le parc aquatique seront exceptionnellement fermés pour travaux
réduction de 10 % sur les séjours.

Mme Corinne Mondin précise que ces équipements sont destinés à rester sur place toute l'année mais qu'en raison de l'absence de chauffage, il est envisagé de les démonter pour la saison basse.

La proposition de tarifs est approuvée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

DECISION MODIFICATIVE N°1 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

En raison d'une erreur de 0,02 euros sur le montant du report 2018 sur le Budget Primitif Régie du Cinéma 2019, le Trésor Public demande au Conseil municipal de délibérer pour la corriger par Décision Modificative.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à modifier le montant de 136 002,56 € par 136 002,58 €.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

MAISON DES JEUNES

AVENANT MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire indique que compte-rendu des changements opérés (mise aux normes d'accessibilité, ajustements pour répondre aux contraintes acoustiques, etc.), le montant total des travaux passe de 2 000 000 € à 2 824 300 €. En conséquence, le montant de la rémunération du maître d'œuvre, calculé sur le pourcentage de l'enveloppe des travaux, est modifié comme suit :

Contrat initial de maitrise d'œuvre :

Montant prévisionnel des travaux : 2 000 000 € HT

Honoraires maitrise d'œuvre initiaux :

- 9.8% x 2 000 000 € = 196 000 € HT
- En complément SSI/OPC = 25 000€ HT

Avenant proposé :

Nouveau montant de travaux : 2 824 300 € HT

Honoraires maitrise d'œuvre :

- 9.8% x 2 824 300 € = 276 781.40 € HT
- En complément SSI/OPC = 32 830.85 € HT

Soit une plus-value de 88 612.25 € HT.

Madame le Maire précise que, en raison de l'évolution du plan de financement (notamment avec la perspective de consacrer l'ensemble de l'enveloppe du FIC à cette opération), elle adressera à l'ensemble des élus le plan de financement dès que nos services auront reçu les dernières notifications de nos partenaires financiers.

La commune devrait prendre à sa charge uniquement 40 % du coût global des travaux pour la Maison des Jeunes.

Mme Véronique Faucher demande quel calendrier est prévu pour le démarrage des travaux. En effet, les adhérents de certaines associations ne peuvent se déplacer.

Mme le Maire répond que les élus de la Municipalité travaillent en lien avec les associations concernées pour trouver les meilleures solutions.

Vote :

Contre : 4 voix (Mme Simone Monnerie, Mme Colette Poinson par procuration, Mme Corinne Pegheon, M. Laurent Courthaliac)

Abstention : 1 voix (M. Patrick Besseyre)

Pour : 24 voix.

PERSONNEL COMMUNAL

ECOLE DE MUSIQUE - PERSONNEL TITULARISATION

Mme le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la titularisation de quatre enseignants de l'école de musique ayant réussi les concours correspondants. Elle souligne qu'ils ont tous très largement donné la preuve de leurs compétences professionnelles. Cette titularisation aurait lieu sur la base du nombre d'heures de cours suivante :

Enseign.	Nbr Heures	
	2018	2019
VIOLON	10	10
GITARE	12,75	11,75
TROMPETTE	8,5	10
FLUTE	8	7
TOTAL	39,5	38,75

Mme Corinne Mondin indique que ces enseignants étant positionnés sur des postes d'ores et déjà créés, la loi impose leur titularisation. Ces nominations permettraient de stabiliser l'équipe en place, garante du bon fonctionnement de l'école de musique municipale.

Mme le Maire salue l'important travail réalisé par Mme Anne Beldent en tant que Directrice de l'école de Musique.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

AVANCEMENTS DE GRADES 2019

Mme le Maire propose de valider les avancements de grades proposés en prévision de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 23 mai 2019, comme indiqué dans le tableau annexé à la note de synthèse du Conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que ces propositions sont faites sur la base de deux critères : les conditions d'ancienneté et la qualité des missions effectuées par chaque agent sur leur poste. Elle précise aussi que, concernant l'avancement en catégorie B, tel que prévu par la loi, la réussite au concours interne d'un des deux agents a permis la nomination du second par l'ouverture d'un poste à la promotion interne.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

AUTRES POINTS

OPERATION COCON 63 AVENANT AU MARCHE

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification N° 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes, concernant la suppression de l'acompte N°2 initialement prévu à la réception des travaux. Il s'agit donc essentiellement d'une modification de l'échéancier de paiement (le solde des travaux sera payé en 2020).

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CAMPING

APPEL A CANDIDATURE SNACK

Mme le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser :

- à lancer un appel à candidatures en vue de permettre, dans le cadre d'un contrat temporaire de location gérance, l'exploitation du bar snack du camping durant la période du 15 mai au 15 octobre 2019 ;
- à signer dès que ce sera chose possible la convention correspondante.

M. Guy Gorbinet, vice-président à la communauté de communes Ambert Livradois Forez, indique que la piscine devrait ouvrir au mois de septembre 2019.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

BASE DE LOISIRS

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU SNACK

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à :

- valider la proposition de la commission d'appel d'offres du lundi 29 avril 2019 (offre retenue : SARL « les Amis du Café », Mme Christiane Chantelauze ; pour un montant de 3 180 € HT) en vue de permettre, dans le cadre d'un contrat temporaire de location gérance, l'exploitation du fonds de commerce de buvette avec bâtiment, situé au Parc de loisirs « Les Prairies » à AMBERT. Ce contrat sera conclu pour la période du 1er Juin au 30 Septembre 2019.
- signer dès que ce sera chose possible la convention correspondante.

Mme le Maire précise que, selon la réglementation en matière de commande publique, il s'agira d'une procédure adaptée.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

BASE DE LOISIRS

APPEL A CANDIDATURES JEUX GONFLABLES

Mme le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser :

- à lancer un appel à candidatures en vue de permettre, dans le cadre d'une convention temporaire d'occupation du domaine public, l'utilisation d'une petite partie du plan d'eau en vue de l'exploitation d'une aire de jeux d'eau gonflables ceci pour la saison estivale 2019.
- à signer dès que ce sera chose possible la convention correspondante.

Mme Simone Monnerie demande si la personne qui a assuré l'exploitation de l'aire de jeux en 2018 est encore intéressée. Mme Corinne Mondin répond que cette personne, actuellement à l'étranger, n'a pas encore pu répondre à l'appel d'offre.

Vote :

Abstention : 4 voix (Mme Simone Monnerie, Mme Corinne Pegheon, Mme Colette Poinson par procuration et M. Laurent Courthaliac).

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CONVENTION

Dans le cadre du travail engagé depuis 2011, Mme le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec les services de l'Etat et les services de gendarmerie ainsi que tous les documents s'y affèrent (dispositif de participation citoyenne, charte de déontologie et règlement intérieur du CLSPD notamment).

Mme le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en avril 2018, à l'initiative de Mme la Sous-Préfète, dans le cadre des réflexions menées sur les questions de sécurité publique.

Ce dispositif CLSPD a été structuré autour de trois axes :

- le dispositif de participation citoyenne (en lien avec la gendarmerie),
- le dispositif Jeunesse,
- le réseau de protection des femmes victimes de violences.

La prochaine réunion est fixée le 4 juin 2019 pour la signature de la convention CLSPD par Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.

Mme Véronique Faucher indique qu'elle souhaite pouvoir voter de façon distincte la convention CLSPD et celle relative à la Participation citoyenne.

Mme Simone Monnerie indique que si elle trouve pertinent la surveillance par caméras des biens publics, en revanche elle observe que ce n'est pas ce qui est prévu par la Municipalité.

Laurent Lamy indique que le sujet a été abordé en commission mais que rien n'est définitivement arrêté. Mme le Maire précise que le vote du CLSPD inclut le dispositif de Participation citoyenne hors mise en place de caméras de surveillance. Elle propose donc de voter en deux temps. Ainsi, ayant écouté l'exposé de Mme le Maire, le conseil décide :

- concernant l'autorisation faite à Mme le Maire de signer la convention CLSPD et ses annexes (hors caméras de surveillance) :

La proposition est approuvée à l'unanimité.

- concernant le dispositif de Participation citoyenne :

vote :

contre : 5 voix (Simone Monnerie, Corinne Pegheon, Colette Poinson par procuration, Laurent Courtalhiac et Véronique Faucher)

abstention : 1 voix (Patrick Besseyre).

NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES

LA BRUGERETTE, LES LOYES, MAGNAROT, LA CHARDIE, LADRYE, VIALIS, LES GLADEAUX, LE MOULIN DU LAC et PENNETON

Mme le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur les dénominations et numérotations des hameaux de La Brugerette, Les Loyes, Magnarot, La Chardie, Ladrye, Viallis, Les Gladeaux, Le Moulin du Lac et Panneton (comme indiqué dans l'annexe à la note de synthèse du présent conseil municipal).

Mme le Maire indique qu'un travail est d'ores et déjà engagé pour procéder à la dénomination des rues et à la numérotation des habitations d'autres hameaux, notamment Goye, Les Chaux et La Ribbes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

MOTION

CONTRE L'AUGMENTATION DU COUT DES DECHETS

Suite à la demande de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et à la délibération prise par le conseil communautaire le 13 décembre 2018, Mme le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération pour soutenir la motion se prononçant contre l'augmentation des coûts de gestion des déchets (Motion annexée à la note de synthèse du conseil municipal).

Madame le Maire propose de se prononcer contre :

- recourir à une fiscalité punitive et de rendement (hausse des carburants et des taxes déchets),
- baisser les soutiens à l'économie circulaire au travers de la baisse du fonds « déchets »,
- fermer des sites de stockages sans respecter le principe de proximité.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

OPHIS

VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Mme le Maire informe le conseil municipal que les bailleurs sociaux ont l'obligation de procéder à la vente d'une partie de leurs biens immobiliers. Elle précise que les locataires sont prioritaires pour ces acquisitions ; les bailleurs sociaux ne peuvent procéder à la vente des logements sans l'accord des locataires même s'ils ne se portent pas acquéreurs.

Mme le Maire indique que, par courrier en date du 30 avril 2019 (annexe 10 de la note de synthèse), l'Ophis du Puy-de-Dôme a établi la liste des logements proposés à la vente pour la période 2019 – 2025. Le conseil municipal est invité à délibérer pour donner son accord de principe à l'Ophis.

Mme Simone Monnerie souligne que l'intérêt de cette stratégie financière de gestion de parc immobilier est de donner l'opportunité aux locataires occupants de devenir propriétaires de leur habitation.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➤ Conclusion d'un avenant avec l'entreprise Bouygues Energies et Services dans le cadre du réaménagement du quartier Saint Jean/République ;

Suite à la demande de Mme Simone Monnerie, Mme le Maire précise qu'il s'agit essentiellement de régularisation de tarifs.

➤ Approbation de la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme concernant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Unique » pour le multi-accueil « Pomme de Reinet » conclue du 01/01/2019 au 31/12/2023 ;

➤ Modification régie de recettes cinéma.

Mme Corinne Pegheon demande des explications au sujet de la modification de la Régie de recettes du cinéma. Mme le Maire précise qu'il s'agit de la possibilité de payer par Carte Bleue.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Véronique Faucher demande s'il y a des logements libres à la Résidence Fontaine de Goye. M. Eric Chevaleyre répond qu'il en reste un.

Mme le Maire rappelle les élections Européennes du 26 mai 2019 et l'obligation faite aux élus de tenir à cette occasion des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures. Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les **mercredi 19 juin, 12 juillet (à confirmer) et 20 septembre 2019, à 19 heures.**